



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 25 MARS 2025

Présent(e)s : M. Maillet - M. Budet - M. Lutz

Absents excusé(e)s : MME Cyprien - MME Lutz

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (CACAC), dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise.

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure, se verra infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





COUPE DU COMITE – CREDIT MUTUEL - U14

1/2 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	CERGY PONTOISE FC 22	ST OUEN L'AUMONE AS 22	12/04/2025 à 15h00
2	CORMEILLAIS ACS 22	ERMONT AS 23	19/04/2025 à 15h00

**COUPE DU VAL-D'OISE – CREDIT MUTUEL - U15F
CHALLENGE DUPUIS**

1/2 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	ERMONT AS 1	CERGY PONTOISE FC 1	08/05/2025 à 15h00
2	ENT.ESSG/FCSAM 1	SARCELLES AAS 1	08/05/2025 à 15h00

COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U18F

1/2 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	SARCELLES AAS 2	CORMEILLAIS ACS 1	08/05/2025 à 15h00
2	ERAGNY FC 1 ou GARGES FCM 1	ST BRICE FC 1	08/05/2025 à 15h00





COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - SENIORS F

1/4 de Finale

A la suite de la demande de modification du club de **SARCELLES AAS** reçue par mail le 18 mars 2025, la rencontre comptant pour les 1/4 de finale de la CVO Séniors F opposant **SARCELLES AAS 1** à **COSMO TAVERNY 1** se déroulera le mercredi 26 mars 2025 à 20h30 sur les installations de **SARCELLES AAS**.

COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U14

A la suite du forfait pour la rencontre de 1/4 de finale opposant **BRUYERES BERNES USM 21** à **ARGENTEUIL RC de BRUYERES BERNES 21**, la Commission inflige au club de **BRUYERES BERNES USM** une amende de **150€** conformément à l'annexe financière du règlement du DVOF.

RESTITUTION TROPHEES SAISON 2023 - 2024

A la suite de la détérioration du trophée de la CVO Séniors Féminines, la Commission inflige au club de **SARCELLES AAS** une amende de **160€** conformément à l'annexe financière du règlement du DVOF.





TIRAGES DE L'ORDRE DES RENCONTRES
Finales COUPE DU COMITE

Installations de CHAMPAGNE SUR OISE le 8 mai 2025

Les équipes devront être présentes 1h15 avant le début de la rencontre.
 Prévoir deux jeux de maillots numérotés de couleurs distinctes.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, prolongations de 2 fois 15 minutes pour la finale Séniors et séance de tirs aux buts pour les trois autres catégories.

COUPE DU COMITE – CREDIT MUTUEL - ANCIENS

CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	HEURE DE DEBUT DE LA RENCONTRE	TERRAIN
PERSAN PORTUGAIS ASC 32 ou GROSLAY FC 32	JOUY LE MOUTIER FC 32 ou MERY MERIEL FC 32	9h30	Synthétique

COUPE DU COMITE – CREDIT MUTUEL - U16

CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	HEURE DE DEBUT DE LA RENCONTRE	TERRAIN
ST LEU 95 FC 22	ECOUIEN FC 22	11h30	Synthétique

COUPE DU COMITE – CREDIT MUTUEL - U14

CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	HEURE DE DEBUT DE LA RENCONTRE	TERRAIN
CERGY PONTOISE FC 22 ou ST OUEN L'AUMONE FC 22	CORMEILLAIS ACS 22 ou ERMONT AS 23	13h30	Synthétique

COUPE DU COMITE – CREDIT MUTUEL - SENIORS
CHALLENGE LESTRUHAUT

CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	HEURE DE DEBUT DE LA RENCONTRE	TERRAIN
SARCELLES AAS 3 ou ROISSY EN FRANCE US 2	PERSAN US 2	14h30	Pelouse naturelle